



Saint Pierre
du Mont
Landes

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Année 2017

PREAMBULE

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

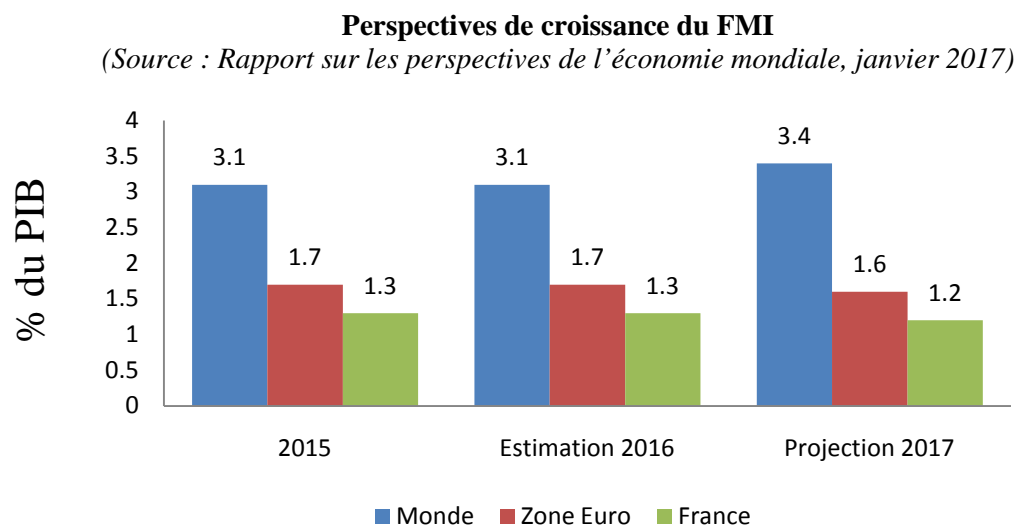
Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Enfin, le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

PARTIE 1

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2017

1 - Le « Brexit » accentue fortement l'incertitude économique, politique et institutionnelle au niveau mondial et notamment dans la zone Euro :



Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année 2017 en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux.

La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016.

Sans le Brexit, les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin.

De manière plus précise, selon le FMI, les dirigeants du Royaume-Uni et de l'UE auront un rôle déterminant à jouer pour atténuer l'incertitude qui pourrait nuire davantage à la croissance en Europe et ailleurs. Le FMI engage à opérer « une transition prévisible et sans heurts vers de nouvelles relations financières et échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ».

1.1- Une croissance mondiale qui reste timide et un coup dur au Royaume-Uni :

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,4 % en 2017.

L'économie britannique devrait afficher un taux de croissance de 1,3 % soit une révision à la baisse de 0,9 point par rapport à avril et la réduction la plus forte parmi les pays avancés.

Pour la zone euro, le FMI a baissé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6 %.

Sans le Brexit, le FMI aurait pratiquement maintenu inchangées ses prévisions pour cette année.

Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse « favorable » d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers.

Cela étant, le FMI a mis en garde et précisé qu'une issue plus négative est clairement envisageable.

1.2- Une croissance française en dessous de 1,5 % :

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,3 % pour 2016 et 1,2 % en 2017.

La consommation des ménages est restée faible et un taux d'épargne des ménages élevé qui pourrait s'effriter.

Très dynamique fin 2015 et début 2016 et si l'environnement économique et social reste calme, l'investissement des entreprises pourrait repartir en 2017.

De plus, les exportations, sous l'effet d'un commerce mondial plus dynamique, pourraient progresser malgré la contraction des importations britanniques qui pèsent environ 7 % des exportations françaises et la dépréciation de la livre qui exerce une pression concurrentielle sur les exportateurs français.

La réduction du déficit public devrait stagner à - 3,4 % du PIB en 2017 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses (dégel du point d'indice des fonctionnaires, formation des chômeurs, renforcement des moyens de sécurité et réductions d'impôts programmées pour 2017).

L'inflation devrait augmenter en 2017 sous l'influence de la remontée attendue des prix de l'énergie et particulièrement du prix du baril de pétrole.

1.3- Des taux d'intérêt toujours très bas :

Face au contexte économique incertain suite au « Brexit » et à la faiblesse de la croissance aux Etats-Unis qui semble perdurer, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs.

Les taux européens pourraient subir néanmoins une petite remontée en 2017 sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

2 -Le Projet de Loi de finances 2017 : poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et report de la réforme de la DGF :

Le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) concernant les collectivités territoriales repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- * baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive
- * hausse de la péréquation verticale
- * soutien à l'investissement communal

Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF. En 2017, il y aura donc une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat mais moins importante que prévue.

Le PLF 2017 comporte également d'autres dispositions en particulier sur le « recentrage » de la DSU.

2.1- Une baisse des concours financiers de l'Etat moins importante en 2017 :

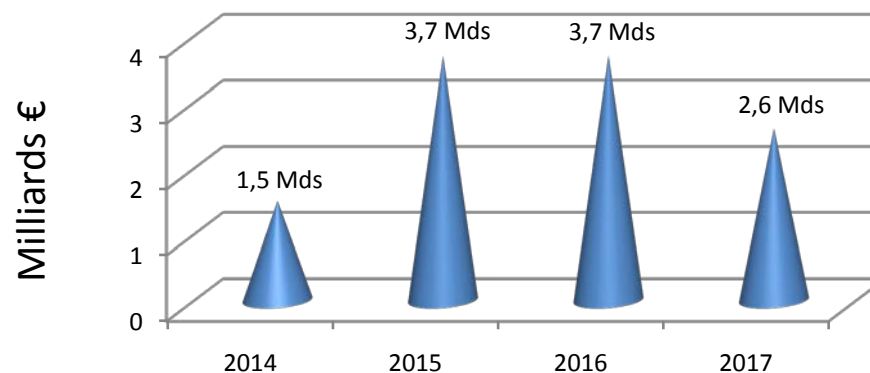
En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds €(programmé sur 2015-2017), les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 milliards €de façon continue jusqu'en 2017.

Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7 milliards € Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Cette mesure est introduite dans le Projet de loi de finances 2017.

Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ un milliard €au lieu des 2,1 milliards €attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5 Md €de 2014, les dotations auront chuté de 11,5 Mds €entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27 Mds €

Montant de la baisse des dotations par rapport à l'année précédente



Baisses cumulées des dotations sur la période 2014-2017

Années	Baisse annuelle (Md €)	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 2,6	29,0	+ 11,5
Total / 2013	- 12,5	- 30,0	= 27,1 Mds € de perte cumulée

Ainsi la baisse des dotations pour le bloc communal, étant donc réduite à un milliard € au lieu de 2,1 aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,6 milliards € au lieu de 3,7 milliards, comme c'était le cas en 2015 et 2016, avec la répartition suivante :

- * 1,03 milliard pour le bloc communal,
- * 1,148 milliard pour les départements,
- * 451 millions pour les régions.

L'effort demandé aux collectivités territoriales représentera environ 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1,59 % en 2016. Pour le bloc communal qui pèse 56 % des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux à 0,97 %.

D'ailleurs, la répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

2.2- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reportée à une loi de financement spécifique en 2018 :

Le PLF 2016 prévoyait initialement une réforme importante de la DGF apportant une nouvelle architecture de la DGF pour les EPCI. Celle-ci avait finalement été reportée au 1^{er} janvier 2017. Tous les élus contestaient cette réforme réclamant une loi spécifique et désirant être associés à son élaboration. Finalement, le Président de la République a annoncé que ce serait un projet de loi spécifique à la réforme de la DGF qui sera déposé devant le Parlement.

Mais, cette réforme de la DGF ne se ferait qu'à compter de 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités. La dotation de centralité, une des principales dispositions de la réforme de la DGF, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI est abandonnée.

Ainsi, subsisteraient, d'une part une DGF autonome des EPCI, et d'autre part une DGF des communes. L'architecture globale prévoirait donc, pour les communes, une dotation de base, une dotation de ruralité et une dotation de centralité uniquement pour les communes. Les EPCI percevraient, quant à eux, une dotation d'intégration, une dotation de péréquation et une dotation territoriale.

2.3- La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dans le PLF 2017 :

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement prévoit d'accroître à nouveau la péréquation verticale en 2017 au même rythme qu'en 2016. La DSU atteindra 2,091 milliards €(+ 180 millions). Cependant, dans le PLF 2017, il est prévu la refonte de la DSU. Ces modifications réalisées sur la base des travaux du Comité des Finances Locales (CFL) seraient applicables dès 2017 portant sur l'éligibilité et une modification de ses critères d'attribution.

L'éligibilité de la DSU serait réservée aux deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751) excluant donc du bénéfice une partie des communes. La hausse de 180 millions € sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières comme actuellement.

Les critères d'attribution sont rénovés afin de mieux tenir compte du revenu moyen des habitants. Ce critère pèserait 25 % (contre 10 % actuellement) tandis que le potentiel financier serait ramené à 30 % (contre 45 % aujourd'hui), les autres critères étant la part de logements sociaux et la part de personnes bénéficiaires des prestations sociales.

2.4- La Dotation Nationale de Péréquation maintenue en 2017 :

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), la proposition du Comité des Finances Locale (CFL) de la supprimer est abandonnée, pour ne pas rajouter de complexité à une réforme déjà complexe de la DGF. La DNP serait maintenue à son niveau de 2016.

2.5- Les autres mesures du PLF 2017 concernant les communes :

- Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse :

Mesure issue de la loi de finances 2016, le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions (contre 1 milliard en 2016).

A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments, et 600 millions pour les petites villes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

- Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) :

Le montant inscrit en loi de finances s'élève à 5,524 milliards € contre 6,047 milliards l'an dernier. Cette baisse de 9 % traduit la réduction de 25 % de l'investissement des communes et de leurs groupements entre 2014 et 2015. La réforme de la gestion du FCTVA annoncée en juin ne sera pas opérationnelle début 2017. Un rapport doit être remis prochainement.

PARTIE 2

LES GRANDES REALISATIONS 2016

AMENAGEMENTS – TRAVAUX IMMOBILIERS

* Livraison du Complexe Tennistique (reste à charge pour la Commune 760 000 €)	1 785 000 €
* Livraison du Pôle Santé Avec réalisation de 14 logements conventionnés	1 053 500 €
* Travaux remplacement éclairage LED sur bâtiments communaux	17 000 €
* Travaux mise aux normes bâtiments communaux (incendie-électricité...)	9 500 €
* Travaux accessibilité bâtiments communaux	6 300 €

VOIRIE RESEAUX ET INSTALLATIONS

* Frais d'étude zonage pluvial	17 000 €
* Travaux aménagement terrains sport Plaine des jeux (arrosage intégré)	22 000 €
* Travaux remplacement éclairage urbain par LED et enfouissement réseaux	199 000 €
* Travaux accessibilité cimetières et jardins familiaux	15 000 €
* Travaux aménagement jardins du souvenir et cimetière	9 500 €
* Plantations dans les quartiers	8 400 €
* Travaux divers voirie (signalisation, aménagement rond-point, renforcement talus Manot)	45 000 €
* Mise en place du « Zéro phyto » avec équipement spécifique	6 000 €

NOUVEAUTES ET ANIMATIONS

* Création de la Maison des Artistes	4300 €
* Partenariat MDM communication radiophonique (1 trimestre)	1 200 €
* Equipement de sonorisation extérieure (fêtes et cérémonies)	5 000 €
* Trophée des sportifs	4 300 €
* Vacances et après midi sportifs	1 300 €
* Challenges ados	6 200 €
* Animation de Noël (illuminations)	2 000 €
* Nouveau logo ville	4 700 €
* Nouveau site internet ville (livraison 2017)	3 000 €
* Journées du Patrimoine	-

POLITIQUE DE LA VILLE

* les Compagnons bâtisseurs	38 000 €
-----------------------------	----------

Grâce à une gestion toujours très rigoureuse, notre compte administratif dégage un résultat de fonctionnement excédentaire, ce qui nous permet d'envisager les trois prochaines années, correspondant aux grands travaux du COSEC, avec sérénité tout en restant très vigilants sur les prochaines baisses de dotations de l'Etat et sur le bon fonctionnement de nos services.

PARTIE 3

LE CONTEXTE LOCAL

1 - Situation économique de la ville de Saint-Pierre-du-Mont

1.1- Les recettes de fonctionnement

Cette année 2016 a été marquée par une baisse très importante de notre DGF (156 000 €). Si nous prenons l'année 2013 comme année de référence, il manque 670 000 € de recettes de fonctionnement pour la Commune, c'est-à-dire une baisse de 25 % entre 2013 et 2016.

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
DGF Dotation Globale de Fonctionnement	1 444	152	196	1 305	136	175	1 149	118	nc

Le potentiel financier qui est égal au potentiel fiscal de la Commune (produit que la Ville recevrait si elle appliquait comme taux d'imposition les taux moyens nationaux) majorée de la dotation forfaitaire perçue par la Commune l'année précédente, est un indicateur de la richesse potentielle de la collectivité locale. Notre potentiel financier est en augmentation constante sur la période considérée.

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
POTENTIEL FINANCIER	9 053	955	1 086	9 152	946	1067	9 726	991	1075

1.2- Les principaux postes de dépenses de fonctionnement

Comme par le passé et dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, nous continuons à contenir nos dépenses à un niveau inférieur à la moyenne des villes de même strate.

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
Charges de personnel	4 006	423	532	3 012	313	532	2 032	209	nc
Achat et charges externes	1 582	167	258	1 349	140	251	1 158	119	nc
Contingents incendie	347	37	33	324	34	33	304	32	nc

Remarque : rappel transfert personnel extra et périscolaire juillet 2015 vers le Marsan Agglomération

2 - L'endettement de la ville de Saint-Pierre-du-Mont :

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
ENDETTEMENT									
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	2 052	216	870	1 589	165	862	1 395	143	nc
ANNUITE DE LA DETTE	262	28	112	245	25	119	219	23	nc

Toujours un endettement faible par rapport à la moyenne de la strate.

3 - La capacité d'autofinancement :

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT = CAF	799	84	168	1 166	121	171	832	85	nc
CAF NETTE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	611	64	88	986	103	83	663	68	nc

La baisse importante de la DGF ajoutée à la suppression de la compensation par l'Etat de la demi-part accordée aux veuves, ainsi que les pénalités SRU pour les logements sociaux, provoquent une diminution sensible de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'autofinancement nette.

Grâce à la mise en place d'un plan triennal cette année, nous ne paierons pas d'amende pour notre manquement au nombre de logements sociaux.

4 - Evolutions budgétaires et financières de la ville de Saint-Pierre-du-Mont :

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9 615 habitants			2016 = 9 732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	7 680	810	1 159	6 498	676	1174	5 349	549	nc
Dont Impôts locaux	3 216	339	451	3 514	365	468	3 475	357	nc
Dont DGF	1 444	152	196	1 305	136	175	1 149	118	nc
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT= B	7 203	760	1 035	5 702	593	1049	4 875	501	nc
Dont charges de personnel	4 006	423	532	3 012	313	532	2 032	209	nc
Achat et charges externes	1 582	167	258	1 349	140	251	1 158	119	nc
Charges financières	74	8	34	62	6	56	50	5	nc
RESULTAT COMPTABLE R = A-B (total charges - total produits de fonctionnement)	477	50	124	796	83	125	474	48	nc
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	887	94	189	1 231	128	199	795	82	nc

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9 732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT									
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	936	99	442	1 481	154	453	2 698	277	nc
Dont FCTVA	170	18	45	126	13	43	175	18	nc
Dont subventions reçues	199	21	67	283	29	58	437	45	nc
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	1 858	196	436	2 246	234	415	3 277	337	nc
dont dépenses d'équipement	1 600	169	317	2 026	211	260	2 888	297	nc
remboursement d'emprunts et dette assimilées	188	20	80	180	19	88	169	17	nc
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT D-C SECTION D'INVESTISSEMENT	922	97	-6	765	80	-38	579	59	nc

Le transfert scolaire et périscolaire étant passé, le résultat comptable retrouve des niveaux équivalents à l'année 2014 malgré la baisse importante de la DGF (300 000 €). Par une gestion rigoureuse, la Commune a pu compenser la baisse de la DGF.

PARTIE 4

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Pour 2017, nous prévoyons une nouvelle baisse de 70 000 € des dotations de l'Etat (après avoir consulté les services de la Préfecture). Le montant précis sera connu vers la fin du mois de mars. Pour compenser cette baisse nous étudions la possibilité d'augmenter le taux de notre TLPE qui n'a pas été revu depuis 2011 ; sans toutefois impacter les petites surfaces.

Notre Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans la continuité de nos actions et de la réalisation de nos investissements :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité liés aux taxes foncières et taxe d'habitation.
- Poursuite de la réorganisation de nos services et de la formation des agents (prévisions importantes 2017).

1 - Maîtrise des taux de notre fiscalité

Nous devons nous adapter à un contexte économique difficile pour l'ensemble de nos concitoyens et faire en sorte de respecter nos engagements en matière de fiscalité.

	2014 = 9 479 habitants			2015 = 9615 habitants			2016 = 9 732 habitants		
	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE	EN MILLIERS EUROS	EN EUROS/HABITANT	MOYENNE DE LA STRATE
ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE									
BASES NETTES IMPOSEES AU PROFIT DE LA COMMUNE									
TAXE D'HABITATION	12 217	1 289	1 290	12 397	1 289	1 340	12 807	1 316	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	11 811	1 246	1 198	13 930	1 449	1 214	14 112	1 451	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	84	9	14	68	7	14	68	7	nc
PRODUITS DES IMPOTS LOCAUX									
TAXE D'HABITATION	1 680	176	187	1 704	177	197	1 730	178	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	1 479	161	249	1 744	181	255	1 767	181	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	23	2	8	18	2	8	18	2	nc

TAUX VOTES	2014		2015		2016	
	Taux votés par la ville	Taux moyen de la strate	Taux votés par la ville	Taux moyen de la strate	Taux votés par la ville	Taux moyen de la strate
TAXE D'HABITATION	13,75%	14,47%	13,75%	14,71%	13,75%	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	12,52%	20,81%	12,52%	20,99%	12,52%	nc
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	27,57%	57,56%	27,57%	58,52%	27,57%	nc

2 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Administration générale – chapitre 011 :

La rigueur de notre gestion voit ce poste en baisse constante depuis 2014. Cet effort sera maintenu en 2017.

Frais de personnel – chapitre 012 :

* Après avoir réorganisé les services, nous avons mis en place d'importantes sessions de formation pour notre personnel technique. Le but étant de garder un service efficace avec un personnel restreint. Ce but ayant été atteint, nous allons profiter de la prochaine réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP) pour réévaluer les primes les plus modestes. En effet cette réforme nous demande de mettre en place des critères et des groupes de fonctionnement.

- * Cette année 2017 voit également la mise en place d'un service d'astreinte.
- * Paiement pour une partie du Personnel de la NBI après avoir rencontré le « CDG ».
- * Poursuite de l'augmentation des travaux en régie
- * Année électorale qui donnera lieu à des coûts supplémentaires
- * Régularisation NBI 2013 - 2014 - 2015 - 2016 (27 000 €)

En conclusion, nous devons prévoir une augmentation de ce chapitre pour l'année 2017.

Autres charges de gestion courante – chapitre 65 :

Pour 2017, nous prévoyons une subvention de 300 000 € à l'attention du CCAS pour le fonctionnement de la crèche. L'augmentation de capacité de la crèche qui sera réalisée en 2017 impactera notre budget en 2018.

3 - Les dépenses d'investissement :

Reste à réaliser :

* éclairage public	355 300 €
* COSEC(2016) APCP 1 200 000 €	1 128 000 €

Les projets 2017 :

* COSEC APCP 2017	4 200 000 €
* Travaux d'aménagement de la crèche : augmentation de la capacité d'accueil de 42 lits à 52 reste à charge de la commune subvention CAF déduite	150 000 €
* Poursuite de l'intervention des Compagnons Bâisseurs	50 000 €
* Etude urbaine centre-ville	30 000 €
* Equipement numérique des élus	12 000 €
* livraison du nouveau site Internet	6 000 €
* Accessibilité 2017	31 000 €
* Enfouissement des réseaux	250 000€
* eau – assainissement	1 270 000€

Parc technique - espaces verts :

* suivi du patrimoine arboré	67 000 €
* gros outillage – matériel	50 000 €

Personnel :

* formation	9 000 €
* mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP + NBI)	45 000 €

Depuis trois ans, nous avons investi dans du matériel plus léger afin de soulager le personnel des espaces verts et de préserver leur santé. Cet effort sera poursuivi en 2017.

Autre projet 2017 :

Dans le cadre de notre réflexion sur le quartier de La Moustey et de l'animation de la Jeunesse, nous envisageons de lancer une étude pour la création de la « Maison des projets » et de la « Maison des Jeunes ».

4 - Les recettes d'investissement :

Les recettes directes d'investissement sont en partie constituées par des « fonds d'investissement » : FCTVA et taxe d'aménagement.

En 2017 nous percevrons de l'Etat :

* la FCTVA calculée sur les travaux d'investissement 2016 mais également sur les travaux courants entrepris sur les bâtiments publics (effort consenti par l'Etat en 2017). Recette estimée 395 000 €

* la Taxe d'aménagement retenue sur toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments : ce chiffre sera communiqué fin mars par la DDTM (104 000 € en 2016).

Dans le courant de l'année 2017 nous serons amenés à contracter un emprunt pour financer les projets du COSEC, en fonction de l'obtention de nouvelles subventions (Etat, Région Aquitaine, FEDER, CNDS) qui ne nous ont toujours pas rendu réponse.

Le montant de cet emprunt se situera entre 4 M et 4,5 M€

PARTIE 5

LES BUDGETS ANNEXES

Pôle Santé :

Les travaux de construction du Pôle santé ont été réalisés en 2016 avec une livraison de la partie pharmacie en octobre 2016 et février 2017 pour les 4 autres locaux médicaux et paramédicaux.

Un prêt de 890 000 € a été souscrit sur une durée de 20 ans auprès de la CDC au taux de 1.35 % : (index taux du livret A+ 0.6%).

Les restes à réaliser reportés sur 2017 s'élèvent à 198 000 € et correspondent aux dernières tranches de travaux prévues dans l'acte en VEFA.

Au final le coût total d'acquisition de cet immeuble sera de 1,05M €

Il est prévu que le budget principal abonde en 2017 à hauteur de 150 000 € pour permettre à ce budget annexe de s'équilibrer sur les années suivantes à partir de ses propres recettes (loyers).

Service EAU :

Ce budget a réalisé en 2016 des travaux AEP pour un montant de 357 000 €

Les restes à réaliser d'un montant de 17 400 € concernent essentiellement :

- Fin des travaux de renforcement du réseau AEP du quartier Menasse..... 7 400 €
- Fin des travaux de dévoiement du réseau AEP rue de la Bigorre..... 7 000 €
- Travaux forages pour arrosage COSEC..... 3 000 €

Les prévisions de travaux 2017 s'élèvent à 454 000 €:

- Réfection des branchements réseaux d'eau préalable aux travaux de voirie de l'Agglomération
voirie 2017 (rues Pénardière-Marcel Pagnol, Albert)..... 54 000 €
- Engagement trx voirie 2018 (rues Normandie-Paul Claudel, Ile de France, imp Dominante, bd Mont Alma).....* 343 000 €
- Viabilisation 3 lots avenue de Sailhès 12 000 €
- Renforcement antennes châteaux eau Lubet 45 000 €

Il est prévu sur cet exercice de souscrire un emprunt pour financer les travaux énoncés et parallèlement de renégocier la dette actuelle sans pour autant alourdir l'annuité de remboursement de l'emprunt et préserver ainsi la capacité d'autofinancement de ce budget.

Service ASSAINISSEMENT :

Ce budget a réalisé en 2016 des travaux pour un montant de 385 0000 €

Les restes à réaliser d'un montant de 368 500 € concernent essentiellement :

- Travaux assainissement busage et fonçage clos de Pinsolle 267 000 €
- Travaux assainissement impasse de l'Anjou 30 000 €
- Travaux branchement rue George Stephenson 9 500 €
- Fin des travaux réalisation unité de traitement H2S poste refoulement Téoulère 3 000 €
- Unité de traitement contre l'hydrogène sulfuré 44 000 €
- Participation équilibre station de Jouanas 15 000 €

Les prévisions de travaux 2017 s'élèvent à 816 000 €:

- Réfection des réseaux d'assainissement préalable aux travaux de voirie de l'Agglomération
(rues Pénardière-Marcel Pagnol, Albert)..... 305 000 €
- Engagement trx voirie 2018 (rues Normandie-Paul Claudel, Ile de France, imp Dominante, c.Brettes, Elfes).....* 422 000 €
- Viabilisation 3 lots avenue de Sailhès 23 000 €
- Démarrage travaux construction de la nouvelle station de Jouanas (maitrise ouvrage Régie des Eaux) 66 000 €

La part prévisionnelle qui impactera ce budget pour la construction de la station d'épuration est estimée à 2,3M€

Aussi la souscription d'un prêt dédié sera étudiée dans le courant de l'exercice 2017.

Il est également prévu sur cet exercice de souscrire un emprunt pour financer les travaux énoncés et parallèlement de renégocier la dette actuelle sans pour autant alourdir l'annuité de remboursement de l'emprunt et préserver ainsi la capacité d'autofinancement de ce budget.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE SAILHES :

Ce budget sera clôturé en 2017 car il reste un dernier lot en cours de vente.